

- L'amélioration des règles et des procédures de règlement des différends aiderait le Canada -- et tous ses partenaires commerciaux -- à protéger et à promouvoir leurs intérêts commerciaux respectifs en s'appuyant sur des règles claires plutôt que sur la puissance économique.

Nous sommes encouragés par le fait que le président des États-Unis, M. Clinton, a récemment annoncé son intention de demander au Congrès de proroger le processus d'approbation prévu dans la «procédure accélérée», et par son engagement apparent à achever le Round d'ici le 15 décembre prochain.

Mais notre engagement envers l'achèvement de l'Uruguay Round ne nous empêche pas de conclure des accords régionaux de libéralisation du commerce qui sont conformes au GATT. Il en va de même pour vous.

Le Canada et les États-Unis ont négocié un accord de libre-échange en 1987. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989, cinq séries de réductions tarifaires progressives ont été appliquées, et trois séries de réductions tarifaires accélérées ont été négociées.

Notre expérience de l'ALE a été très positive. Si l'on compare les totaux des quatre années avant 1989 et ceux des quatre années depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, notre commerce des marchandises avec les États-Unis s'est accru de 18,2 p. 100, malgré le ralentissement de l'économie mondiale.

En janvier, l'excédent de nos échanges avec les États-Unis totalisait 2,2 milliards de dollars, soit 78 p. 100 ou 1 milliard de dollars de plus qu'il y a un an.

La solide progression de nos exportations révèle la compétitivité accrue de nos secteurs d'exportation. Les exportations stimulent la croissance économique du Canada, qui devrait se classer au premier rang des membres du G-7 (le Groupe des sept pays les plus industrialisés) en 1993. Des données récentes indiquent que les économies canadienne et américaine auront de meilleures performances cette année.

Nous avons amélioré l'ALE et, avec les États-Unis et le Mexique, avons élargi sa zone d'application lorsque nous avons signé l'ALENA. C'est une initiative qui va renforcer le processus de libéralisation du commerce.

Dans l'intervalle, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay se sont entendus pour créer leur propre marché commun, le MERCOSUR, d'ici la fin de 1994.